

PRIM SELECT

SAS Au Capital de 20000 Euros

146 AVENUE DES ETATS-UNIS
CASES 11/13/15/16/17/18

Siret: 824041677 00017 Ape: 4631Z
Tél : 05.61.47.22.01 Fax: 05.61.47.22.03
05.61.47.63.00 05.61.13.35.38

31200 TOULOUSE
N° TVA: FR18824041677
RCS:824041677 TOULOUSE

Client Adresse Facturation

JARDINS DE NEULES
NEULES

46160 LARNAGOL
FRANCE

N° TVA : FR46838399012

FACTURE	Numéro	Date	N° Client	Vendeur	N° dossier	Réf. Cmde du Clie
	202634388	23/04/25	100038		489 785	

B.L. du 23/04/25 N° 489785

Page 1 sur 1

CT	Code	Désignation	Nb Colis	Q/C	Poids Brut	Tare U.	Pds Net/Nb.	PU HT	Montant HT		
1	BRO63	BROCOLIS CAT 1 AGROPACO ESPAGNE x 6 KG POLYSTYRENE	5.0		30.00		30.00	1.90 K	57.00		
1	BAN13	BANANE CAT 1 TROPY COLOMBIE Cal P 20	3.0		55.50		55.50	1.30 K	72.15		
1	ORL160	ORANGE LANELATE CAT 1 ANO PORTUGAL Cal 2 (84-96mm) x 50/30 CB	5.0		58.20	0.90	53.70	1.10 K	59.07		
1	ORL121	ORANGE LANELATE CAT 1 NADAL ESPAGNE Cal 3 (81-92mm) x 42/29 CB	2.0		20.00	0.80	18.40	0.85 K	15.64		
1	HAR40	HARICOT VERT CAT 1 ANTONIO MAROC Cal FIN x 2 KG	12.0		24.00		24.00	3.50 K	84.00		
1	PDS03	POMME DE TERRE SPUNTA CAT 1 OUCHEN MAROC Cal 55+ x 14 KG NETS	3.0		42.00		42.00	1.10 K	46.20		
PAIE PRIM SELECT											
Total HT		Base Ctiff	Base Interfel	Tx Ctiff	Tx Inte	Mt Ctiff+Inte	Base HT	Emballage	Tx TVA	Montant TVA	Total TTC
1	334.06						334.06		5.50%	18.37	352.97
2		215.71		0.210%		0.45	0.45		20.00%	0.09	

Mode de règlement : Espèce au 23/04/25

CHQ N° 7158193

* Produits traités après récolte au THIABENDAZOLE, ORTHOPHENILPHENOL, ou similaires.

Net à Payer
352.97 EUR

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du fournisseur figurant au verso.

Juridiction: TRIBUNAL DE

Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Loi 92-1442 du 31/12/92). Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

Conformément aux articles 441-6 c.com et D441-5 c.com, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sauf dérogation expressément admise par un écrit, les ventes réalisées par PRIM SELECT sont soumises aux présentes conditions, qui annulent toute clause contraire figurant sur les documents des clients. Les présentes conditions pourront être modifiées à tout moment par PRIM SELECT. Sont applicables aux clients les Conditions Générales en vigueur au jour de la vente.

1 - COMMANDES

Toute commande et/ou achat du client implique l'acceptation sans réserve des présentes.

2 - PRIX ET REMISES

Les prix sont fixés en fonction du cours des marchés au jour de la vente des produits.

Des remises pourront être accordées à certaines catégories de clients selon les conditions précisées dans le barème ci-joint. Le barème de remises en vigueur au jour de la vente des produits est seul applicable. PRIM SELECT se réserve le droit de modifier à tout moment son barème de remises.

Tous les prix s'entendent nets, en Euros, hors taxes, emballages compris, au départ du M.I.N. de Toulouse.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

3 - DÉLAIS / CONFORMITÉ

Le client est tenu de s'assurer de la qualité des produits lors de l'achat, aucune réclamation ne sera acceptée postérieurement.

Le client est informé que la tare des colis peut être approximative en raison de la rapidité du travail. Le client est en droit de vérifier le poids exact des colis lors de l'achat, à défaut, il est censé accepter le poids affiché et aucune réclamation ne sera reçue postérieurement.

4 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des factures doit avoir lieu dans le délai précisé sur chaque facture. Le délai de paiement ne pourra en aucun cas excéder 30 jours, décade de livraison. Le délai de paiement pourra varier en fonction de l'en-cours assurance-crédit du client.

Les factures doivent être payées par virement, chèque ou traite directe. Le paiement en espèces n'est accepté par PRIM SELECT que dans la limite de 1000 euros TTC.

Sauf accord spécifique avec le client, il ne sera fait aucun escompte pour paiement anticipé.

5 - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, facturation d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

Conformément aux articles L441-6 et D441-5 du code de commerce, il est ajouté dans les conditions générales de ventes figurant au verso des présentes que tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'une pénalité forfaitaire de 40 euros.

Conditions d'escompte : Néant.

Pénalités de retard : taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points.

6 - FORCE MAJEURE

PRIM SELECT se réserve le droit de suspendre et/ou d'annuler les commandes sans indemnité quand un cas de force majeure en empêche l'exécution normale.

Les événements de grève totale, lock-out, incendie, inondation, avarie de matériel, retard de livraison des fournisseurs, arrêt de force motrice, soit chez PRIM SELECT, soit chez les fournisseurs ou transporteurs, seront notamment considérés comme des cas de force majeure, même s'ils ne sont que partiels, et quelle qu'en soit la cause.

7 - LITIGES

Pour toutes contestations, le tribunal de Commerce du siège social de PRIM SELECT sera seul compétent et statuera en droit français, quel que soit le lieu de la livraison, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.